



**Dynamiques locales et  
gouvernance politique  
dans la commune de Réo**



**Mahamadou DIAWARA**

Ce travail a été réalisé dans le cadre des activités du Laboratoire Citoyennetés sous la responsabilité de Jean-Pierre JACOB et de Peter HOCHET

---

### Référence bibliographique pour citation

Mahamadou Diawara, 2009, « Dynamiques locales et gouvernance politique dans la commune de Réo », Étude Recit n°27, Ouagadougou, Laboratoire Citoyennetés, 33 p.

### Résumé

La commune de Réo se caractérise par une vie politique très mouvementée. Ici, les retournements, les défections conduisant jusqu'aux ruptures et aboutissant à des recompositions toujours renouvelées sont monnaie courante. Dans ce type de contexte, les intérêts du citoyen ne sont pris en compte que de manière détournée, dans ce qui apparaît d'abord comme une lutte entre leaders de tendances au sein du même parti dominant (le CDP).

### Abstract

*The Réo municipality has a very chaotic political life. Here, rallying and exit strategies leading to ruptures or to recompositions of the political class are frequent. In this context, the citizen's voice and interests are only taken into account in a very mediate way, in what appears at first to be struggles between leaders of different tendencies within the same dominant party (the CDP).*

Mots-clés : gouvernance ; politisation ; redevabilité ; dynamiques locales.

Key words : governance ; politicisation ; accountability ; local dynamics.

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>La commune de réo</b> .....	<b>6</b>
L'histoire du peuplement .....	6
Evolutions administratives et politiques .....	6
Le contexte économique .....	7
La proximité géographique de koudougou: contrainte ou opportunité ?.....	7
<b>Méthodologie</b> .....	<b>8</b>
<b>Le conseil communal et l'arène politique locale</b> .....	<b>8</b>
L'administration communale : composition, caractéristiques et fonctionnement.....	9
Le conseil municipal : un personnel politique local largement renouvelé.....	9
Le bureau du conseil municipal.....	12
La mairie : un personnel réduit, à l'étroit, avec des moyens de travail précaires.....	13
<b>Les dynamiques locales : processus électoraux et recompositions politiques</b> .....	<b>14</b>
Les élections municipales de 1995 : défaite de l'odp/mt et victoire du cdp .....	14
Les élections municipales de 2000 : une coalition hétéroclite et le difficile partage du pouvoir ....	15
Les élections municipales de 2006 : le rdf ou comment prendre le pouvoir de l'intérieur .....	16
<b>La gouvernance démocratique locale : entre contraintes et logiques d'acteurs</b> .....	<b>17</b>
L'absence de communication ou l'autisme du bureau municipal .....	18
<i>« informer, c'est aussi ça la démocratie »</i> .....	18
<i>Les sessions du conseil municipal : « des réunions sous forme de huis clos »</i> .....	20
La politisation de l'action municipale et l'inertie des autorités.....	21
<i>La rumeur comme facteur de politisation des décisions du conseil municipal</i> .....	21
<i>Le conflit comme moyen de pression sur les autorités municipales</i> .....	24
<i>Action municipale, contrôle citoyen et redevabilité</i> .....	25
<b>Conclusion</b> .....	<b>25</b>

## **Liste des sigles**

ADF/RDA	Alliance pour la démocratie et la fédération/Rassemblement démocratique africain
CDP	Convention pour la démocratie et le progrès
CDR	Comité de défense de la révolution
CFD	Coalition des forces démocratiques
FJA	Formation des jeunes agriculteurs
ODP/MT	Organisation pour la démocratie et le progrès/Mouvement du travail
Parén	Parti de la Renaissance Nationale
PDR	Parti pour la démocratie et le rassemblement
RDF	Rassemblement des démocrates pour le Faso
CDP	Congrès pour la démocratie et le progrès
CDR	Comité de défense de la révolution
CEB	Circonscription d'éducation de base
CEP	Certificat d'études primaires
SOFITEX	Société des fibres et textiles
SOSUCO	Société sucrière de la Comoé
SNV	Organisation néerlandaise pour le développement
ULD	Union des Libéraux pour la démocratie
UNDD	Union Nationale pour la Démocratie et le Développement

## INTRODUCTION

---

Depuis les élections du 23 avril 2006, le Burkina Faso a instauré une communalisation intégrale qui a consisté à ériger en communes les 373 départements du pays. Dans la commune de Réo, ces élections ont vu la victoire du CDP avec, pour la première fois, un maire issu de ses rangs. Malgré la large victoire de ce parti - qui est dominant à l'échelle nationale -, le conseil municipal n'est pas à l'abri de soubresauts politiques qui sont le résultat des luttes d'influence en son sein, que ce soit au niveau local ou national.

Si tous ces événements n'ont pas encore remis en cause l'existence même du conseil municipal largement dominé par cette formation politique, ils n'en marquent pas moins son fonctionnement et l'action municipale. Le maire, depuis son élection, fait face à des mouvements de contestation orchestrés par une partie de ses conseillers avec pour objectifs évidents de le mettre en difficulté, sinon de le destituer. Mais le souvenir du dernier conseil municipal élu en 2000 et dissout en 2003 suite à des querelles intestines nées au sein de la coalition qui dirigeait la mairie de l'époque retient certains élus (voir plus bas). En effet, il n'est de l'intérêt de personne de voir cette situation se reproduire.

La commune de Réo revient d'une crise qui a pris fin avec les élections de 2006. L'épisode de la dissolution du conseil municipal en 2003 a marqué les esprits aussi bien des acteurs politiques que de la population, chacun attribuant à cette crise la situation de la municipalité, jugée « en retard » par tous. Il est le résultat, d'une part, d'une lutte de pouvoir entre les différentes parties de la coalition qui était à la mairie en 2000 et, d'autre part, de la rupture intervenue entre le maire issu du Paren et son parti.

Les autorités locales, même si elles s'en défendent, sont paralysées par les contestations auxquelles elles doivent constamment faire face. Habitées par la hantise des coups que peuvent leur porter à tout moment leurs adversaires, elles semblent plus occupées à surveiller ces derniers et à déjouer d'éventuelles manœuvres qu'à agir dans l'intérêt général. Selon elles, si l'action municipale se limite jusqu'à présent à peu de choses, c'est que la commune de Réo a un lourd passif. En l'état actuel de ses finances, elle ne peut pas faire d'investissements.

Les autorités communales étant jugées par le nombre d'infrastructures réalisées au cours de leur mandat, le maire actuel aura fort à faire pour faire bonne figure lors des prochaines élections (en 2011) en comparaison avec le bilan du premier maire, installé en 1995. Il est en effet attribué à celui-ci la plupart des réalisations les plus visibles dans la ville : la mairie, le marché, des écoles, un centre de santé, etc. De surcroît, le maire actuel ne fait pas beaucoup d'efforts pour informer la population de la situation financière de la commune, de ses objectifs d'investissements ou de son programme de développement. Cet exercice ne semble pas être inscrit dans les activités de la mairie ou du conseil municipal.

Ignorant son droit à participer aux sessions et à demander des comptes à ses représentants, la population ne sait pas grand-chose des décisions prises par le conseil municipal, sauf quand celles-ci touchent à leur vie quotidienne, en venant bousculer des habitudes ou en remettant en cause des intérêts catégoriels. Ce sont ces petits riens qui, exploités et instrumentalisés, prennent rapidement, dans une vie locale *surpolitisée*, des proportions étonnantes pour qui ne connaît pas les enjeux qu'ils recouvrent.

## LA COMMUNE DE RÉO<sup>1</sup>

---

La commune de Réo est située à l'ouest du Burkina, à 120 km de Ouagadougou. Elle fait partie de la région du Centre-Ouest dont le chef-lieu est Koudougou et couvre une superficie de 428 Km<sup>2</sup>. Elle est située sur l'axe Koudougou-Tougan-Frontière du Mali (route nationale n°21). Distante d'une dizaine de km de Koudougou, elle entretient avec celle-ci des relations très étroites tant du point de vue social et politique que sur le plan économique et administratif.

### L'histoire du peuplement

La commune de Réo est le chef-lieu de la province du Sanguié qui compte 10 communes (Dassa, Didyr, Kordié, Pouni, Réo, Ténado, Godyr, Kyon, Zama, Zawara) et 129 villages. Celle-ci tire son nom du Mont Sanguié situé à 5 km de la ville de Réo. L'histoire du peuplement, aujourd'hui revisitée par les acteurs locaux, met en évidence quatre grandes familles venues par vagues successives à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce sont les Bationo qui seraient arrivés les premiers, suivis par les Bassolé, les Bamouni et les Bassila. Ce sont les 4 familles responsables coutumières à Réo<sup>2</sup>. Les Bationo, plus nombreux, ont accueilli et assimilé tous les autres groupes venus après.

La société, à dominance *hyela*, est peu hiérarchisée et est à pouvoir non centralisé. Chaque village a son autonomie avec, par ordre d'importance, des institutions comme le chef de terre, le chef de village et les chefs de quartier. Ces derniers sont les doyens des lignages les plus anciens dans les quartiers.

Médiateur entre les dieux et les hommes, le chef de terre est également chargé de veiller à l'observance des lois et règlements qui régissent les rapports entre les hommes. Si le chef de terre a un pouvoir judiciaire, il constitue d'abord une autorité religieuse car c'est lui qui préside les cérémonies aux différents cultes. Il exécute enfin les rites pour l'accueil des étrangers et pour le défrichement de nouvelles terres.

A côté du chef de terre, le chef de village est chargé de l'organisation pratique de la vie en société. Dans certains cas, le chef de terre est en même temps le chef de village, mais le plus souvent les deux fonctions sont distinctes. Ils sont tous les deux aidés par les chefs de quartier.

### Evolutions administratives et politiques

Depuis sa création, Réo a connu, du point de vue administratif, bien des évolutions. Chef-lieu de cercle en 1964, elle a été érigée en sous-préfecture en 1974, en chef-lieu de province en 1984, en commune de moyen exercice en 1987 et, enfin, en commune de plein exercice en 1993. En 1995, ont lieu les premières élections municipales à l'issue desquelles est élu un conseil municipal pour 5 ans, suivi d'un second en 2000 qui a vu son mandat écourté en 2003.

En 2006, le Burkina est passé à la communalisation intégrale. C'est ainsi que la commune de Réo, limitée auparavant aux 9 secteurs de la ville, a été augmentée des 12 villages du département. La

---

<sup>1</sup> Les informations contenues dans cette partie ont été pour la plupart tirées du Plan communal de développement de la commune de Réo 2004-2008 (2005) et de la Monographie de la province du Sanguié (2003).

<sup>2</sup> Au Burkina, la chefferie traditionnelle a de tout temps joué un rôle important dans la vie politique du pays. Avec le processus de démocratisation en cours, certains chefs sont aussi devenus des acteurs politiques à part entière. La décentralisation devra, de notre point de vue, voir ces tendances s'accroître au fil des ans car désormais tous les chefs coutumiers peuvent prétendre jouer sans restriction légale un rôle dans l'arène politique locale.

population de la commune a doublé, passant de 30 000 à 60 000 habitants environ. Quant au nombre des conseillers, il est passé de 54 aux premières élections municipales de 1995 (soit 6 conseillers par secteur) à 27 en 2000 (3 conseillers par secteur) et à 46 en 2006 (2 conseillers par secteur et par village, sauf pour les secteurs 8 et 9 et les villages de Zoula et Goundi, qui comptent chacun 3 conseillers, parce que leur population est d'au moins 5 000 habitants).

## **Le contexte économique**

Les activités économiques dans la commune sont dominées par l'agriculture et l'élevage. Les principaux produits agricoles sont le sorgho blanc et le mil. Suivent de loin le sorgho rouge et le maïs, puis l'arachide, le niébé et le coton.

L'élevage, notamment celui du porc, est une activité non négligeable dans l'économie locale. Ses produits sont surtout destinés à la vente, mais la consommation locale est assez importante notamment à Réo. Il existe de nombreux vergers composés principalement de manguiers. A côté de ces manguiers ayant plusieurs décennies d'existence, le maraîchage est très répandu avec une production d'oignon importante.

La première destination pour la commercialisation de ces produits est Koudougou, qui joue le rôle de dépôt de transit pour les grands revendeurs, avant leur acheminement vers les marchés de Ouagadougou ou même vers le Ghana.

## **La proximité géographique de Koudougou: contrainte ou opportunité ?**

Pour son approvisionnement en légumes et en porcs, Koudougou dépend beaucoup de Réo. En retour, ces produits vendus sur les marchés de Koudougou constituent une source très importante de revenus pour les populations. Cependant, la trop grande proximité de Koudougou a jusque-là constitué pour Réo un obstacle au développement de ses équipements et infrastructures économiques et administratifs. Certes, de nombreux services déconcentrés (environ 15) sont présents à Réo, mais aucune grande société, publique ou privée, n'a de représentation dans la ville.

Ainsi, les sociétés d'électricité, d'eau, de téléphone n'ont qu'un bureau à Réo avec un personnel réduit au minimum, voire limité au gardien. L'essentiel du personnel étant à Koudougou, les services sont fournis ici de façon intermittente, seulement les jours de marché, c'est-à-dire tous les trois jours. Beaucoup de fonctionnaires et agents communaux ont choisi de résider à Koudougou et viennent chaque matin travailler à Réo. Ce qui peut parfois poser un problème de disponibilité et de continuité dans le service.

On ne trouve aucune grande société privée à Réo : pas de société financière si ce n'est une caisse populaire, pas de pharmacie mais des dépôts. On ne compte que deux ou trois grands magasins d'approvisionnement en marchandises de consommation courante. C'est pourquoi, l'exploitation de la mine de zinc située dans le village de Perkouan, qui n'a d'ailleurs pas encore commencé, est vue ici comme une aubaine. Elle suscite déjà beaucoup d'espoirs (voir plus bas).

Il existe beaucoup de débits de boisson dans la ville (bars, buvettes...) et un nombre élevé de cabarets proposant de la bière de mil, produite dans de nombreuses familles par les femmes qui la vendent dans les rues. La bière produite et les résidus de celle-ci constituent, pour nombre de personnes, la principale source de revenus, avec les légumes. Quand il n'est pas vendu, le résidu du sorgho avec lequel on a préparé la bière sert à alimenter les porcs que presque toutes les productrices élèvent au fond de leurs cours.

## **MÉTHODOLOGIE**

---

Ce travail se situe dans le cadre d'une vaste étude sur la commune de Réo, qui constitue la deuxième phase du programme sur l'amélioration des services publics locaux. Il a pour objectif d'analyser les rapports entre les autorités locales et les citoyens. Il s'agit plus exactement d'analyser les relations qui les unissent, ainsi que les conditions qui les ont permises, et de tester l'hypothèse selon laquelle l'écart entre eux se serait plus ou moins réduit avec l'avènement des collectivités territoriales.

Il a également pour objectif d'étudier la question de l'étendue des missions dévolues aux communes par la loi de décentralisation, et ce en rapport avec celle que s'accordent les maires dans l'exercice de leur fonction ; celle de la dynamique des conseils municipaux, leur fonctionnement, leur propension ou non à rendre compte et, en retour, le contrôle de l'action municipale.

L'enquête s'est déroulée en deux périodes, du 15 au 30 avril et du 1<sup>er</sup> au 15 mai 2008 à Réo, Kilsio, Zoula, mais aussi Ouagadougou où se trouvent quelques acteurs politiques de la commune. Elle a concerné tous les services de la mairie, le maire lui-même, les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> adjoints, une dizaine de conseillers du CDP, du Paren et de l'ADF/RDA. Soit au total 19 entretiens avec des acteurs institutionnels.

Trente-quatre entretiens ont eu lieu aussi avec des enquêtés de toutes catégories et de tous sexes : paysans, commerçants, artisans de divers métiers (tailleurs, ferblantiers, coiffeuses, mécaniciens, etc.) : vingt-sept à Réo (dont un de Zoula et un autre d'Ekoulkoala pris sur le marché de Réo) ; quatre à Zoula et trois à Kilsio.

A Réo, les entretiens se sont déroulés en général sur les lieux de travail, notamment autour du marché où se concentre l'essentiel des activités économiques de la ville. Quelques-uns se sont passés à domicile, ce sont ceux que nous avons réalisés dans les quartiers périphériques et dans les villages de Zoula et de Kilsio, dans l'objectif de diversifier notre échantillon.

Autant les entretiens ont été souvent faciles à obtenir, et parfois même sollicités, autant il nous a fallu beaucoup de temps pour comprendre et décrypter des discours saisis et les relier aux différentes positions occupées dans l'espace social et politique.

A Réo, la parole est libre, quelle que soit la position à partir de laquelle on parle. Les refus de parler, les discours convenus sont quasi absents. On ne rencontre pas ici, comme on a pu l'observer ailleurs, de jeune ou de femme qui refusent de parler ou doivent solliciter une autorisation pour le faire. Il y a eu, c'est vrai, parfois quelques hésitations avant de commencer, notamment au vu de l'enregistreur, dont le rôle a dû être expliqué pour dissiper les réticences. Mais pour la plupart de enquêtés, c'est sans hésitation que les entretiens ont été accordés. Une fois que ceux-ci commencent, les propos sont libres. La forte politisation des rapports expliquant le ton parfois passionné des discours et les voies (voix) qu'ils empruntent.

## **LE CONSEIL COMMUNAL ET L'ARÈNE POLITIQUE LOCALE**

---

Le personnel politique de la commune de Réo a été largement renouvelé suite aux élections de 2006 gagnées par le CDP. Le bureau du conseil communal qui en est issu est donc dominé par ce parti avec la participation du RDF qui a fini par le rallier. Malgré la large victoire du CDP et sa domination sur le conseil municipal, l'équipe en place à la mairie doit faire face à des crises provenant d'acteurs issus de ses propres rangs. L'histoire politique de Réo est marquée par des compétitions entre des coalitions nées au cours des processus électoraux qui aboutissent le plus souvent à des situations de tensions et de conflit.



## **L'administration communale : composition, caractéristiques et fonctionnement**

Par administration communale nous entendons, outre la mairie, le conseil municipal, le bureau qui en est issu ainsi que les trois commissions de travail. Le CDP s'est adjugé tous les postes dans le bureau communal. Il a pris aussi la présidence d'une commission de travail, la commission « Environnement et développement local », en concédant au RDF la présidence des deux autres : la commission « Affaires économiques et financières » et la commission « Affaires générales, sociales et culturelles ».

## **Le conseil municipal : un personnel politique local largement renouvelé**

Treize partis ou coalitions de partis ont pris part aux élections municipales d'avril 2006, qui ont connu un taux de participation de 55,61% (total de 20 500 inscrits). Seules cinq formations politiques ont obtenu des sièges au conseil municipal. Le CDP vient largement en tête avec 29 sièges, suivi du RDF<sup>3</sup>, 10 sièges, du CFD et du Paren, 3 sièges chacun, et l'ADF/RDA, 1 siège. Après l'élection du bureau communal, le RDF a disparu en fusionnant avec le CDP. De même, les conseillers CFD ont fini par rejoindre les rangs du CDP, ce qui porte désormais le nombre des conseillers CDP à 42 et celui des partis d'opposition à 4.

---

<sup>3</sup> Le RDF est le parti de Salvador Yaméogo, frère cadet d'Hermann Yaméogo. S. Yaméogo a créé le RDF lorsque son frère aîné a été démis de ses fonctions de président de l'ADF/RDA et qu'il a remis en selle l'UNDD, le parti créé dans les années 1970 par son père, premier président de la République. Après les élections législatives de 2007, S. Yaméogo a été élu député sur une liste CFD, un des partis de la mouvance présidentielle.

Tableau 1. Liste des conseillers de la commune de Réo en 2006

N°	Nom et prénoms	Sexe	Sect./village	Niveau D'instruction	Profession	Parti	Résidence (hors commune)
1	Bayala Mathieu (maire)	M	1	Supérieur	Inspecteur du Trésor	CDP	Ouagadougou
2	Bassolé/Kanzémo E. Rose (2 <sup>e</sup> adjointe)	F	1	Primaire	Matrone	CDP	
3	Bassolé B. Ibour Evariste	M	2	Primaire	Chef d'entreprise	CDP	Ouagadougou
4	Kanzié Marie Florence	F	2	Aucun	Commerçante	CDP	
5	Bationo Badou	M	3	Aucun	Commerçant	RDF	
6	Bationo Gabriel	M	3	Primaire		CDP	
7	Bayala/Kanzémo Linwoé Augustine	F	4	Primaire	Cultivatrice	CDP	
8	Baguira B. Robert	M	4	Primaire	Soudeur	CDP	
9	Bationo Désiré	M	5	Secondaire	Enseignant	CDP	Fada
10	Bado Baya	M	5	Secondaire	Travailleur social	RDF	
11	Bationo Z. Claude	M	6	Secondaire	Enseignant	CDP	
2	Bassolé Bayon	M	6	Primaire	Cultivateur	RDF	
13	Bayala Simon	M	7	Primaire	Cultivateur	CFD	
14	Bayala Justin	M	7	Primaire	Entrepreneur	Paren	
15	Babine Lazare	M	8	Primaire	Cultivateur	RDF	
16	Kama Clémentine	F	8	Primaire	Ménagère	CDP	
17	Bako Désiré	M	8	Aucun	Cultivateur	CDP	
18	Bakyono B. Paulin	M	9	Secondaire	Enseignant à la retraite	CDP	
19	Bado Bernadin	M	9	Primaire	Maraicher	CDP	
20	Bationo B. Laurent	M	9	Primaire	Entrepreneur	ADF/RDA	
21	Bama Bazona	M	Zoula	Aucun	Cultivateur	RDF	
22	Baziémo J. Marie	M	Zoula	Supérieur	Enseignant	CDP	Gaoua
23	Baziémo Dominique	M	Zoula	Primaire	Machiniste à la retraite	Paren	
24	Bamouni Amédée	M	Goundi	Secondaire	Travailleur social	RDF	Ouagadougou
25	Bazié Babou	M	Goundi	Aucun	Cultivateur	Paren	
26	Bazongo Norbert	M	Goundi	Primaire	Cultivateur	RDF	
27	Baguira Bazona	M	Seboun	Secondaire	Cultivateur	CDP	
28	Kantiono E. Ezona	F	Seboun	Aucun	Ménagère	CDP	
29	Kaboré Kouango	M	Semapoun	Aucun	Cultivateur	RDF	
30	Kamba Tindegma	M	Semapoun	Aucun	Cultivateur	RDF	
31	Kantiébo Assétou	F	Vour	Aucun	Ménagère	CDP	

32	Bakoala B. Jean-Baptiste	M	Vour	Primaire	Cultivateur	CDP	
33	Bagoro Babou	M	Bepoidyr	Aucun	Cultivateur	CDP	
34	Kandiel E. Chantal	F	Bepoidyr	Aucun	Ménagère	CDP	
35	Kangoro Eyala	F	Perkouan	Aucun	Cultivateur	CDP	
36	Moda Adama Jean- Baptiste (1 <sup>er</sup> adjoint)	M	Perkouan	Secondaire	Enseignant à la retraite	CDP	
37	Bagoro E. Marc	M	Sandié	Primaire	Cultivateur	CFD	
38	Bado Balili	M	Sandié	Aucun	Cultivateur	CDP	
39	Bayala/Kansolé Léonie	F	Bonyolo	Primaire	Ménagère	CDP	
40	Bayala Philippe	M	Bonyolo	Aucun	Cultivateur	CDP	
41	Baki Bali Fulgence	M	Kilsio	Aucun	Cultivateur	CDP	
42	Bassolé B. Ernest	M	Kilsio	Primaire	Cultivateur	CFD	
43	Kantiono Euphrasie	F	Guido	Primaire	Ménagère	CDP	
44	Bazié Anicet	M	Guido	Secondaire	Comptable	CDP	Ouagadougou
45	Baki Baguima	M	Ekoukoala	Aucun	Cultivateur	CDP	
46	Bado Joseph	M	Ekoukoala	Aucun	Cultivateur	RDF	

Source : enquête

Cette large victoire du CDP est une première. Aux premières élections municipales de 1995, c'est le PDR qui était venu en tête avec 28 conseillers, contre 26 pour l'ODP/MT<sup>4</sup>. Aux élections de 2000, le CDP a une majorité relative de 11 conseillers sur 27, contre 7 au Paren, qui vient en seconde position. Malgré sa victoire et le soutien de l'ULD (4 conseillers), le CDP sera privé de la mairie car une coalition composée des 7 conseillers du Paren, des Verts (5 conseillers) et de 4 conseillers dissidents du CDP, se formera contre son candidat.

Avec les élections de 2006, nous assistons à un large renouvellement du personnel politique local. Il n'y a que 3 conseillers du conseil municipal de 2000 à figurer dans le nouveau conseil<sup>5</sup> et la liste comprend un nombre plus élevé de femmes et de jeunes. La quasi-totalité des conseillers est d'origine *lyela*.

Le rajeunissement vient du nombre important des conseillers des villages<sup>6</sup> et de l'arrivée du RDF. Tout semble indiquer que ce parti a été constitué par scission de quelques jeunes du CDP mécontents de ne pas trouver de place sur la liste de cette formation politique<sup>7</sup>. Ce rajeunissement est accompagné d'un relèvement du niveau d'instruction général des conseillers, limité cependant par le nombre élevé de conseillers venus des villages, généralement moins éduqués.

<sup>4</sup> Devenue CDP en 1996 (voir plus bas).

<sup>5</sup> Parmi ces trois conseillers, un seul était dans le premier conseil municipal. Il s'agit du premier maire.

<sup>6</sup> Ce phénomène a déjà été observé dans le Ganzourgou où les populations ont préféré choisir des jeunes pour les représenter en raison de la manière dont le CDP leur avait présenté la complexité et l'ampleur des tâches qui attendaient les conseillers (voir sur le sujet M. Diawara, 2007).

<sup>7</sup> Dans les luttes d'influence constantes au sein du CDP, l'émergence du RDF pourrait bien être également une stratégie d'une des tendances pour s'assurer la victoire au moment du choix du maire. Nous y reviendrons plus loin.

C'est à Réo que ce relèvement du niveau d'instruction est manifeste. Sur les 20 conseillers issus des secteurs, 19 sont instruits, certains ayant atteint le niveau des études universitaires. On constate aussi que le nombre des élus cultivateurs va diminuant en ville. Quant aux conseillers non-résidents de la commune, ils sont au nombre de 6, dont le maire.

Ce Conseil issu des élections d'avril 2006 est composé de 10 femmes contre une seule en 2000 et 5 en 1995. Ce nombre plus élevé est le résultat de la règle des quotas adoptée par le CDP lors de ce scrutin. Elle faisait obligation à ses militants de présenter dans chaque circonscription électorale une liste composée d'un homme et d'une femme. Mais cette règle, qui ne s'appliquait qu'à ce seul parti - les autres ne l'ont pas suivi dans cette politique -, a été contrariée partout où ses candidats ont été confrontés à des adversaires capables. Les femmes étant rarement têtes de liste, elles ont échoué là où un seul des candidats CDP a été élu (Secteurs 5, 6, 8, 9 de Réo, Zoula, Sandié, Kilsio, Ekoukoala), ou évidemment lorsque l'ensemble de la liste a été rejetée (Secteur 7 de Réo, Goundy, Semapoun)<sup>8</sup>.

Parmi les 10 femmes conseillères, 4 sont de Réo. Une seule n'est pas allée à l'école, les 3 autres ont un niveau d'instruction primaire. Pour ce qui est des 6 femmes élues dans les villages (Seboun, Vour, Bépoidyr, Perkouan, Bonyolo, Guido), 2 ont le niveau primaire.

## **Le bureau du conseil municipal**

Le CDP, qui est largement dominant dans cette élection, n'avait pas besoin de voix supplémentaires pour briguer la mairie. Il va cependant bénéficier du soutien du RDF qui en sera récompensé par l'élection de deux de ses conseillers comme présidents de commissions.

**Tableau 2. Les membres du bureau du conseil municipal et de la présidence des commissions de travail**

Nom/ Prénoms	Fonction	Parti
Bayala B. Mathieu	Maire	CDP
Moda Adama Jean-Baptiste	1 <sup>er</sup> adjoint	CDP
Bassolé/ Kanzémo Eyoma Rose	2 <sup>ème</sup> adjointe	CDP
Bado Baya	Président commission « Affaires économiques et financières »	RDF
Bayala/ Kansolé Léonie	Présidente commission « Environnement et développement local »	CDP
Bamouni Amédée	Président commission « affaires générales, sociales et culturelles »	RDF

Source : enquêtes

Le conseil municipal ne semble pas avoir accordé un grand intérêt à la composition des commissions de travail. C'est visiblement la récompense des alliés et des soutiens politiques bien plus que la compétence et la disponibilité qui a été privilégiée dans le choix des membres.

Cette composition des commissions fait ressortir un certain nombre de caractéristiques qui peuvent constituer des handicaps à leur fonctionnement optimal. Il s'agit notamment du niveau d'instruction et du lieu de résidence de leurs membres.

La commission « Affaires économiques et financières » est celle qui compte le plus grand nombre de membres ayant au moins le niveau du secondaire (4 en tout, dont le maire, qui a un niveau universitaire). C'est la commission qui, relativement, a les meilleurs atouts pour jouer efficacement son rôle. Même si elle compte un nombre relativement élevé de membres sans instruction (ils sont au nombre de 6), le président, qui lui-même réside à Réo, a le niveau du secondaire. Le maire est le

<sup>8</sup> Voir également sur ce sujet J.-P Jacob (2006).

seul membre de cette commission à résider hors de la commune. Il est aussi celui qui a le niveau le plus élevé.

La commission « Affaires générales, sociales et culturelles » comprend, quant à elle, 3 membres ayant le niveau d’instruction du secondaire, dont le président de la commission, et 7 qui sont sans instruction. Outre le président, l’un des 3 membres, qui a un niveau d’instruction secondaire, réside à Ouagadougou.

La commission « Environnement et développement local » est celle qui compte le plus d’instruits. Sur les 15 membres de la commission, 3 ont un niveau d’instruction du secondaire, 9 ont le niveau du primaire et seulement 3 sont sans instruction. Mais, par contre, la présidente de la commission n’a que le niveau du primaire, et 2 de ceux qui ont le niveau secondaire résident hors de la commune.

### **La mairie : un personnel réduit, à l’étroit, avec des moyens de travail précaires**

La mairie compte actuellement 5 services et douze employés :

- le secrétariat (1 agent) ;
- l’état civil (3 permanents + 1 intermittent) ;
- la régie des recettes (1 agent) ;
- la comptabilité (2 agents) ;
- le service domanial (1 agent).

En plus de ce personnel de bureau, il faut compter un agent de santé et deux gardiens. L’ensemble des services est sous la responsabilité d’un secrétaire général qui joue en même temps le rôle de chef de personnel. Ce personnel est manifestement insuffisant à tous les niveaux et principalement à l’état civil, qui est le service le plus sollicité. Depuis la prise de fonction du nouveau maire, des efforts sont faits pour recruter des agents, notamment pour le service de la comptabilité - qui a en charge 3 mairies (Réo, Kyon et Dassa) - et pour l’état civil. Ce service, qui comptait auparavant un seul permanent et un intermittent, compte maintenant 3 permanents et un intermittent.

En attendant de nouveaux recrutements, dans tous les services on assiste à un cumul de fonctions. La secrétaire assure à la fois le secrétariat du secrétaire général et du maire ; l’état civil est en même temps le bureau militaire chargé du contingentement et de l’enregistrement sur le carnet de famille ; la régie des recettes est chargée de la collecte des taxes municipales, de la vente des timbres communaux et participe au recouvrement des impôts et taxes avec la Perception et le service des impôts ; le service domanial, en plus de la gestion du foncier loti, s’occupe des travaux d’infrastructure de la commune, de la gestion du domaine public communal, etc.

Ce personnel se retrouve partout à l’étroit dans des bureaux très exigus. L’ensemble du personnel de l’état civil travaille dans un bureau divisé en deux par une cloison en bois qui sépare le chef de service des deux autres agents ; le service de comptabilité et le service domanial partagent un bureau si petit qu’un visiteur a de la peine à y tenir. Pour trouver de la place à l’aide-comptable, il a fallu débarrasser le magasin de la mairie...

De même, les moyens de travail restent selon les agents insuffisants pour le volume du travail et le nombre des utilisateurs. Ceux-ci se réduisent pour chaque service, à l’exception du secrétariat général qui n’en possède pas, à un ordinateur (qui ne marche pas toujours), quelques tables de travail et armoires de rangement.

## LES DYNAMIQUES LOCALES : PROCESSUS ÉLECTORAUX ET RECOMPOSITIONS POLITIQUES

Réo se caractérise par une vie politique très mouvementée, avec un parti dominant, le CDP, qui se situe au cœur des stratégies. Ce parti, qui est également au pouvoir au niveau national, attire un nombre considérable d'acteurs cherchant à profiter de sa puissance pour se construire une carrière politique personnelle. Lorsqu'ils sont déçus dans leurs aspirations, parce qu'on leur a préféré des militants plus anciens, ils viennent grossir le rang de partis concurrents, qui peuvent d'ailleurs faire ensuite alliance avec lui, au gré des conjonctures. Ces partis concurrents peuvent également être utilisés pour régler les luttes de tendances au sein du CDP (voir ci-dessous), poussant des candidatures qui peuvent faire échec à l'élection de tel ou tel militant de la faction opposée du même parti. Les retournements, les défections conduisant à la rupture ou aboutissant à des recompositions sans cesse changeantes sont ici monnaie courante.

A Réo, les élections locales ont toujours été l'occasion d'intenses négociations, voire de marchandages politiques et financiers. Elles donnent lieu à des « coups », au sens de Michel Dobry :

*« Le « coup » correspond [dans la perspective de la mobilisation des ressources dans un contexte conflictuel] aux actes et comportements qui ont pour propriété d'affecter soit les attentes des protagonistes du conflit concernant les comportements des autres acteurs, soit leur « situation existentielle » (l'expression est de Goffman), c'est-à-dire, en gros, les rapports qui s'établissent entre ces acteurs et leur environnement, soit encore, bien entendu, les deux simultanément, ce qui est le cas le plus fréquent. » (1983 : 398).*

Ces coups visent soit une prise de pouvoir ou sa conservation, soit à renforcer une position, soit encore à empêcher des adversaires potentiels de se faire élire. Elles débouchent toujours sur une recomposition provisoire des rapports politiques et un équilibre précaire. Si on peut dire qu'au Burkina ce sont des pratiques banales, ce qui est singulier à Réo c'est leur fréquence et surtout le fait que ces pratiques sont perçues comme le mode « normal » d'action politique, accepté de l'ensemble des acteurs concernés<sup>9</sup>.

Il est peu d'élus de premier ou même de second plan à Réo qui n'aient pas changé au moins une fois de parti au cours de leur carrière. Loin d'être des instruments d'accès collectif au pouvoir et de mise en œuvre de programmes d'intérêt général, les partis sont d'abord un moyen au service des intérêts individuels. Ils servent non seulement à prendre le pouvoir, mais aussi, comme on le dit de façon triviale, à montrer ce dont on est capable, à prendre sa revanche...

### Les élections municipales de 1995 : défaite de l'ODP/MT et victoire du CDP

Les défections, les ruptures et les retournements sont des phénomènes observables à chaque élection à Réo, même si en 1995 et durant tout le mandat du conseil municipal ils se présentent de façon moins aiguë. A l'issue de ces premières élections municipales qui ont vu la victoire du PDR devant l'ODP/MT, 3 partis étaient représentés à la mairie, le PDR (26 conseillers), l'ODP/MT (25 conseillers) et l'ADF (3 conseillers)<sup>10</sup>. Aucun parti n'ayant obtenu la majorité absolue, l'élection du

<sup>9</sup> Ce qui peut expliquer la facilité avec laquelle les adversaires d'hier se retrouvent pour se liguer contre ceux-là avec qui ils étaient alliés, il y a peu.

<sup>10</sup> Voir annexe 1. Si au plan local le PDR a pu battre l'ODP/MT, le parti majoritaire de l'époque au Burkina, il faut savoir qu'au plan national le PDR ne représente pas grand-chose. S'il a pu réaliser un tel score dans la commune de Réo, c'est sans doute parce qu'un de ses responsables - Daouda Bayili - est ressortissant de la commune, mais aussi grâce à l'action du maire élu, responsable local du parti.

maire a donné lieu à des négociations avec l'ADF, qui était en position de départager le PDR et l'ODP/MT. Mais les conseillers de ce dernier parti n'ayant pu adopter une position commune, chacun a choisi son camp. C'est ainsi qu'après un tour qui a vu les candidats du PDR et de l'ODP/MT à égalité des voix, le maire sera élu au deuxième tour du scrutin avec une différence de deux points (28 pour le candidat du PDR contre 26 pour l'ODP/MT). Lors de ces élections, la stratégie de l'ODP/MT était d'arriver à un score *ex aequo* au 2<sup>e</sup> tour pour que s'applique la règle selon laquelle si les deux candidats n'arrivent pas à se départager, le doyen d'âge est retenu comme maire<sup>11</sup>. Cependant, le PDR a réussi avant cela à mettre de son côté un 2<sup>e</sup> conseiller ADF pour avoir la majorité. Ce parti en sera récompensé et un conseiller ADF deviendra 1<sup>er</sup> adjoint du maire. Si le maire de l'époque, Laurent Bassana Bationo, a pu terminer son mandat sans encombre, c'est sans doute parce que quelques mois après son installation, il a bénéficié du soutien de la quasi-totalité des conseillers avec la création du CDP. En effet, en 1996, le CDP est créé par la fusion d'un certain nombre de partis, dont le PDR et l'ODP/MT. Un an après son élection sous la bannière du PDR, Laurent B. Bationo devient maire CDP. Mais cette fusion ne le renforce pas. Il doit faire face à des adversaires dans son propre parti qui, au plan national, peuvent bénéficier de soutiens plus puissants qu'il ne peut en attendre de son parrain (D. Bayili). Celui-ci n'est pas un acteur important dans le jeu politique national, raison pour laquelle L. B. Bationo va échouer à se faire réélire en 2000.

### **Les élections municipales de 2000 : une coalition hétéroclite et le difficile partage du pouvoir**

L'échec du premier maire à se faire reconduire à son poste a commencé dès la composition des listes électorales CDP. Il était peu sûr du soutien d'un certain nombre de candidats de cette formation. Au moment de l'élection communale, sans doute parce qu'il ne pouvait pas empêcher ces derniers de se présenter, il a suscité contre eux des candidatures sur des listes ULD, un parti de la mouvance présidentielle. Mais l'ULD n'aura que 4 conseillers à l'issue des élections de septembre 2000, et le maire sortant ne pourra pas empêcher l'élection de conseillers qui lui sont hostiles. Cette situation va se retourner contre lui au moment des votes pour le poste de maire. Alors qu'il aurait pu être élu avec les 11 conseillers élus du CDP, plus les 4 de l'ULD, contre 7 au Paren et 5 aux Verts, Laurent Bassana Bationo sera battu par une coalition formée du Paren, des Verts et de 4 conseillers CDP<sup>12</sup>. Par dépit ou par défi, il soutiendra l'ADF/RDA lors des élections législatives de 2002, ce qui va lui valoir, ainsi qu'à tous ceux qui l'ont suivi dans ce soutien, des sanctions. L. B. Bationo, responsable au niveau local du CDP, va se voir relégué au rang de simple militant. Il rejoint donc pour de bon l'ADF/RDA. Il se fera élire pour une troisième fois comme conseiller aux élections de 2006. Mais il sera le seul conseiller élu de l'ADF/RDA (voir tableau n° 1).

Le candidat Paren élu lors des élections de 2000 contre L.B. Bationo n'est autre que Francis Bazié, celui-là même qu'il avait battu d'un cheveu aux élections de 1995. Francis Bazié était alors le candidat de l'ODP/MT avant qu'ils ne se retrouvent tous les deux au CDP quelques mois plus tard.

Ancien CDR, Francis Bazié a un profil typique de militant CDP. Il a connu et traversé toutes les péripéties de la vie politique nationale et les différentes mutations du groupe au pouvoir depuis la Révolution en 1983. Les raisons de son départ du CDP en 2000 ne sont pas tout à fait établies. A-t-il été séduit par les idées de Laurent Bado<sup>13</sup>, fondateur du Paren, ou est-il parti sur un coup de tête ?

<sup>11</sup> Son candidat était plus âgé que celui du PDR.

<sup>12</sup> Voir annexe 3. Ces quatre conseillers ne sont autres que ceux-là contre qui il avait suscité les candidatures de l'ULD.

<sup>13</sup> Laurent Bado est professeur de droit constitutionnel et sciences politiques à l'Université de Ouagadougou, fondateur et premier président du Parti pour la Renaissance Nationale (Paren), député à l'Assemblée nationale burkinabè. Le



Comme il l'a dit lui-même, nombre de défections de militants d'un parti pour un autre interviennent suite à des frustrations, en général au moment du choix des candidats sur les listes électorales. A moins que, en fin tacticien, il ait très vite compris qu'entre le maire sortant et certains acteurs non moins importants du CDP, il avait peu de chance d'être le candidat de ce parti au poste de maire.

Élu grâce à une coalition assez hétéroclite et surtout avec des alliés qui n'entendaient pas lui laisser les mains libres, Francis Bazié aura connu très tôt bien des difficultés pour diriger. Se sentant trop à l'étroit entre le chef de son parti qui voulait faire de la seule commune gagnée par le Paren le laboratoire de ses idées et des partenaires qui voulaient avoir leur mot à dire sur tout ce qui se déciderait, Francis Bazié n'a pas pu conduire son mandat à terme. Le conseil municipal de Réo sera dissout par le ministère de l'Administration territoriale en 2003, soit moins de 3 ans après son installation. La mairie sera gérée par un préfet-maire jusqu'en 2006.

## **Les élections municipales de 2006 : le RDF ou comment prendre le pouvoir de l'intérieur**

Aux dernières élections municipales d'avril 2006, treize partis ou coalitions de partis ont pris part aux compétitions dans la commune de Réo. Pour une fois, le CDP vient largement en tête. Le maire élu, Mathieu Bayala, est issu de cette formation politique. Même s'il a été à la création de l'ODP/MT alors qu'il était directeur général de la Société sucrière de la Comoé (SOSUCO) à Bobo-Dioulasso, il n'a jamais été un militant en vue. C'est un grand commis de l'État qui a occupé de hautes fonctions, et qui ne s'embarrasse guère de fioritures politiques. Bien que natif de Réo, il y a peu séjourné et réside à Ouagadougou ; il est en conséquence peu connu des jeunes Réolais. Il est arrivé à Réo avec les dernières élections municipales, avec l'appui d'une nouvelle tendance en train de s'imposer dans la circonscription.

Avec ces élections, la commune prend un nouveau départ car 12 villages sont venus s'ajouter aux secteurs. Le nombre des conseillers a presque doublé par rapport à 2000. L'inconnue pour les partis avec cette nouvelle donne est de savoir comment obtenir les suffrages des populations dans les villages. Car la victoire à la mairie passe maintenant par la capacité de chaque parti à avoir avec soi les conseillers ruraux. D'une part, parce que le nombre des conseillers venus des villages est un peu plus élevé que ceux de la ville (26 contre 20) et, d'autre part, parce que, contrairement aux chefs-lieux, dans les villages la discipline électorale est plus forte et l'électeur plus facilement captif d'un parti. Selon toute vraisemblance, c'est le candidat CDP qui a le plus de chance de l'emporter avec cet électorat, aidé sans doute en cela par la présence dans chaque village et hameau du pays d'anciens CDR, délégués, ou responsables administratifs villageois. C'est en faisant de ces anciens militants de la Révolution et responsables dans les villages ses candidats aux élections municipales que le CDP a gagné un peu partout dans le pays<sup>14</sup>.

Si les élections de 2006 ont consacré une large victoire du CDP et marquent un renouvellement du personnel politique, elles traduisent surtout la montée en puissance d'une nouvelle tendance locale au sein de ce parti et consacre sa victoire sur les autres. Le RDF aura beaucoup contribué à cette ascension d'abord en permettant aux exclus des listes CDP de se faire élire pour venir ensuite former une coalition avec ce dernier parti au moment de l'élection du maire. Mais le RDF servira également d'instrument dans la lutte entre tendances au sein du CDP. On remarque en effet que les élus du RDF l'ont été dans les secteurs et villages de Réo où on retrouve certains membres de

---

programme du Paren promeut le « *tercerisme* », c'est-à-dire un capitalisme populaire, à mi-chemin entre capitalismes d'Etat et privé.

<sup>14</sup> Voir également sur le sujet M. Diawara (2007).



l'ancienne tendance CDP (celle qui s'oppose au maire), qui sont pour la plupart des enseignants. Reste à savoir qu'est-ce qui a déterminé l'arrivée du RDF à Réo : le refus des responsables CDP de leur circonscription de les mettre sur les listes du parti aux élections municipales, comme l'affirment les candidats du RDF eux-mêmes, ou la stratégie d'une tendance CDP pour s'imposer dans le parti, comme le disent d'aucuns ?

Selon certaines informations, c'est cette stratégie de prise du pouvoir par l'intérieur qui avait été tentée sans succès en 2000 par l'ancien maire sortant : susciter, contre ses propres camarades, des candidatures dans les secteurs dans lesquels des tendances jugées hostiles dominent afin de les affaiblir, voire même d'empêcher leur élection. Cette stratégie a fait long feu. Dans les faits, les 10 élus RDF, en revenant au CDP, sont venus renforcer les rangs de la tendance émergente à laquelle se sont ralliés d'autres anciens et de nouveaux élus venus des villages.

Les élections de 2006 vont-elles enfin marquer le dénouement (provisoire) d'une longue lutte pour le leadership local ? Le CDP, on l'a vu, est un parti pléthorique, hétérogène, traversé de luttes de tendances. Sa discipline ne tient qu'autant que les hommes qui le constituent choisissent de la respecter. Il suffit qu'un leader, local ou national, décide de faire défection, parce qu'il n'a plus d'intérêt à y demeurer ou que sa stratégie du moment le conduise ailleurs, pour que la domination de la formation s'effrite ou soit remise en cause. Les difficultés auxquelles le conseil municipal actuel est confronté le montrent à suffisance et rappellent surtout que la partie n'est pas encore tout à fait gagnée.

## **LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE LOCALE : ENTRE CONTRAINTES ET LOGIQUES D'ACTEURS**

---

Selon J.-P Olivier de Sardan, le mode de gouvernance locale se définit comme « l'ensemble des modalités par lesquelles une instance éminente de pouvoir local gère les ressources symboliques et matérielles qu'elle contrôle au nom d'une certaine conception de ses intérêts et de l'intérêt collectif » (2007 : 4). Un objectif essentiel de la décentralisation est d'arriver à mettre en place un système de gouvernance plus proche des réalités locales et pouvant être réapproprié par les populations locales. Mais parce qu'elle se passe à une échelle locale, la gouvernance est confrontée à un certain nombre de dynamiques locales qui sont autant de contraintes sociales (liens de clientèle, conflits de factions ou de personnes, alliances ancestrales, etc.), mais aussi institutionnelles (pouvoirs locaux).

A Réo, hormis les sessions du conseil municipal, il n'existe aucun dispositif formel de participation ou d'information des populations sur la gestion de la cité. Celles-ci ne disposent d'aucun moyen de contrôle institutionnel de l'action publique locale et n'ont pas de recours contre les décisions du conseil municipal. Se pose aussi la question de la redevabilité des autorités municipales qui, obéissant à des logiques politiques, ne mènent en retour aucune démarche, ne font aucun effort pour informer ou impliquer les citoyens à la vie publique<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> Cela en toute conformité d'ailleurs avec le système de démocratie représentative et la délégation d'autorité sur laquelle il se fonde. Dans ce système, les représentants une fois élus n'ont pas obligation à organiser la participation des populations à la gestion quotidienne des affaires de la cité ou à en rendre compte. Les populations n'ont d'autre possibilité pour faire entendre leurs voix que de les sanctionner lors des prochaines élections (voir sur le sujet, B. Manin, 1995).

## **L'absence de communication ou l'autisme du bureau municipal**

Le conseil municipal de Réo se caractérise par un manque quasi total de communication aussi bien envers les agents de la mairie qu'à l'endroit de la population. Aucun dispositif n'a été mis en place par les autorités communales afin de tenir ses employés ainsi que les administrés régulièrement informés des décisions prises, des activités de la mairie, de ses projets et les difficultés qu'elle rencontre dans leur exécution.

### **« Informer, c'est aussi ça la démocratie »**

L'absence d'information est manifeste à tous les niveaux : au sein de la mairie avec les agents, du conseil municipal avec les conseillers ou du moins certains d'entre eux, ainsi qu'avec la population qui ignore tout de la municipalité<sup>16</sup>. Ces représentants de la population, qui auraient dû être « la courroie de transmission », les « porte-parole », ne jouent pas tout à fait leur rôle : informer des décisions du conseil municipal mais aussi connaître et rapporter au conseil les réactions des administrés par rapport aux sujets en débat lors des sessions.

Au sein de la mairie, la communication avec les employés n'est pas du tout effective, du moins c'est ce que déplorent certains d'entre eux. Ces agents de la mairie ignorent jusqu'aux difficultés que rencontre la mairie : « On ne sait pas quelles difficultés ils ont, mais ça ne bouge pas bien. » Ils auraient souhaité une tenue régulière de réunions avec les responsables et n'ont pas l'impression d'être toujours écoutés : « L'être humain, il faut parfois l'écouter. Il ne suffit pas que chacun entre chez le chef pour exposer ses problèmes. Il faut vous asseoir ensemble, tous les chefs de service, même tous les agents. Chacun expose les difficultés qu'il a, peut-être la solution d'un service peut venir d'un autre service. »

Certains employés estiment aussi que leurs problèmes ne sont pas suffisamment pris en compte et que leur travail comme leurs droits ne sont pas toujours reconnus. Il faut, pour ce faire, toujours réclamer et attendre longtemps avant d'avoir satisfaction : « Même pour les avancements, les reclassements, on est obligé de faire des courbettes. » Ce qui fait dire à un employé que « L'agent, si vous ne lui donnez pas ce auquel il a droit, s'il se révolte un jour, c'est grave. Mais si vous le mettez à l'aise, il n'y a pas de problème. » Non seulement il n'est pas expliqué aux agents pourquoi la mairie ne peut pas faire plus ou mieux pour l'instant, mais à les entendre, leur situation matérielle ne serait pas une préoccupation pour les autorités communales : « Quand tu veux parler, on dit que ce n'est pas une préoccupation de la mairie. »

Ainsi, l'atmosphère entre employés et employeurs, à en croire certains agents, n'est guère empreinte de sérénité. Les premiers travaillent sous la menace, voire avec la crainte de la mise à exécution d'une sanction à la première occasion : « Il y a eu plusieurs fois des rencontres où on nous a dit qu'il y a des milliers de personnes qui attendent dehors. « Si vous ne voulez pas remplir honnêtement votre mission, on vous fait remplacer, disait-on. Comprenez que dès que l'occasion se présentera de te remercier, ils le feront sans hésiter. » En plus, il n'existe pas non plus de système de récompense ou de motivation (à part les décorations).

Le déficit de communication n'est pas déploré seulement par les agents de la mairie. Certains conseillers se plaignent par exemple de ne pas recevoir suffisamment à l'avance les invitations à participer aux sessions. Selon les dispositions de la loi, les circulaires qui invitent les conseillers à participer aux sessions doivent leur parvenir au moins 5 jours avant la date prévue. Mais selon certains conseillers, les invitations arrivent seulement deux ou trois jours avant la date fixée, sinon la

---

<sup>16</sup> On notera (voir sur le sujet, J.-P Jacob et al, 2009) que la mairie a été classée 17<sup>e</sup> sur 25 lors d'un focus group organisé avec des usagers. Elle fait partie des « services considérés comme utiles a priori mais qui ne jouent pas leur rôle ».

veille<sup>17</sup>. Ce retard dans la communication des circulaires est d'ailleurs avancé par certains conseillers pour justifier l'absence de concertation, de leur part, avec les populations sur l'ordre du jour des sessions.

Il existe aussi un manque d'information à l'endroit des populations, notamment en ce qui concerne presque tous les services fournis par la mairie. C'est un phénomène qu'on retrouve presque dans toutes les communes du pays. Les démarches pour obtenir certains papiers de même que leurs coûts ne sont pas toujours connus de tout le monde. Les populations des villages ignorent par exemple que l'acte de naissance de leur enfant doit être établi dans les deux mois après sa mise au monde, faute de quoi elles devront demander un jugement supplétif, plus difficile à établir et plus cher (voir également sur le sujet Malo et Médah, 2007).

JB est un paysan du village de Kilsio. Il a 4 enfants. Seul le premier est né il y a environ 10 ans à la maternité. C'était en son absence. Cela, dit-il, lui a coûté très cher, 2 500 F environ. Quant à l'établissement de l'acte de naissance à la préfecture, cela ne lui a coûté que 200 F et sans le déplacement : « Dès que c'était prêt, on l'a remis au délégué qui me l'a apporté. » Pour les 3 autres enfants, sa femme n'est pas allée à la maternité. Et ses enfants n'ont jamais été déclarés<sup>18</sup>. Par conséquent, pour faire leur document de naissance aujourd'hui, il lui faudra faire un jugement à la préfecture avant de pouvoir le faire établir à la mairie. Ce qui va lui coûter 1 300 F. Pour JB, qui ignore tout de cette démarche, faire un acte de naissance à la mairie aujourd'hui coûte cher, plus cher que du temps où il l'avait fait établir à la préfecture. Il ignore que l'acte de naissance peut être établi encore de nos jours assez facilement sinon plus facilement à condition de respecter les délais de déclaration. Ce qu'il sait par contre, c'est que ça coûte cher d'accoucher à la maternité et c'est pour cela il n'y emmène plus sa femme. Du coup, ses enfants ne sont pas déclarés...

A Réo ville par contre, les populations semblent assez bien informées sur les actes de naissance. L'accessibilité aux centres de santé constitue aussi un facteur discriminant entre Réo et les villages.

Mais le manque d'information ne concerne pas uniquement les services fournis par la mairie, il porte aussi sur ses activités, ses projets de réglementation, etc. A ce niveau aussi, bien des gens déclarent ne pas savoir ce que la mairie fait et encore moins ce qu'elle a l'intention de faire. Pour eux, ce qui est sûr, c'est que, en deux ans et demi, elle n'a encore rien fait : « On attend le nouveau maire. Pour l'instant il n'a rien fait » (Z., commerçant). Quant à ce jeune commerçant, parlant des autorités municipales, il déclare : « Ils n'ont pas encore travaillé. Ils ont fait la moitié de leur mandat, mais ils n'ont pas fait la moitié de nos attentes ; ça veut dire que c'est un échec » (OP, commerçant).

Ce sont là peut-être des jugements extrêmes venant d'individus assez sévères avec l'équipe en place. Par contre, ils reconnaissent au maire une priorité : « Sa priorité ici, à Réo, c'est combattre l'abus de la consommation d'alcool. » Une orientation assez controversée car, si pour les uns elle est salutaire, pour d'autres elle pourrait causer la ruine de beaucoup de gens qui vivent de cette activité. Même la grande réalisation de la nouvelle équipe, à savoir le barrage du secteur 8, n'est pas souvent remémorée, ou alors pour dire, comme cet habitant du secteur 4, que c'était au départ un projet du secteur 4 qui a été détourné au profit du secteur 8.

Par ailleurs, il n'existe pas, comme on peut l'observer dans certaines communes du Burkina ou du Mali, de dispositifs de participation des populations à la prise de décision, ou encore des espaces

---

<sup>17</sup> C'est un problème courant au sein des communes burkinabè. Il semble se situer au niveau de la distribution du courrier car, comme le disent les conseillers eux-mêmes, le courrier est bel et bien signé dans les délais légaux.

<sup>18</sup> Les autorités locales, pour obliger les femmes à aller accoucher dans les maternités, conditionnent la délivrance de l'acte de naissance à l'attestation d'accouchement, uniquement délivrée si la mère a accouché dans une formation sanitaire (voir sur le sujet Malo et Médah, 2007).

délibératifs et de concertation les impliquant sur les grandes questions municipales. Les sessions qui restent, après tout, la seule instance légale de participation ne constituent pas non plus un cadre ouvert.

### **Les sessions du conseil municipal : « des réunions sous forme de huis clos »**

Selon la loi, les sessions du conseil municipal sont publiques. Si nombreux sont les citoyens qui savent que les conseillers se retrouvent régulièrement pour débattre de la vie dans la cité et prendre des décisions, ils sont par contre peu nombreux à savoir que les sessions leur sont ouvertes. Si les populations ne sont pas informées à ce propos, c'est parce que ni la mairie ni les conseillers n'ont rien fait et ne font rien pour les informer : « Ici, à Réo, je crois que ça se fait sous forme de huis clos. Parce que moi personnellement, je n'ai jamais entendu parler de sessions ouvertes au public » (OP, jeune commerçant). Il n'y a pas d'affiches (à part les annonces légales devant la mairie) ou de crieurs publics informant ou invitant les populations comme on a pu le voir à Boromo. Même les communiqués radiodiffusés sont adressés aux seuls conseillers : « *Moi, j'ai déjà entendu des communiqués, mais la population n'était pas concernée. Ce n'était rien que pour les conseillers.* »

Pour le maire, l'explication de ce choix des autorités de ne rien entreprendre pour informer les populations, c'est que « *Nul n'est censé ignorer la loi* »<sup>19</sup>. Selon nos informations, cette position n'était pas celle du premier maire (1995-2000), qui informait tout le monde sur les réunions : « *Du temps du premier maire, on informait tout le monde. Même si on ne pouvait rien dire, on y allait quand même. Mais avec le nouveau conseil, je n'ai jamais assisté à une réunion. J'entends à la radio qu'il y a une réunion des conseillers. Si tu y vas on peut te dire de sortir.* » Si les populations ne participent pas aux sessions, ce n'est pas faute d'intérêt, c'est surtout par manque d'information : « *Maintenant on n'informe pas les populations, on informe les conseillers seulement.* »

Avec la mairie actuelle, il arrive aussi qu'on « convoque » la population, mais c'est lorsqu'il y a des problèmes avec un groupe donné. En plus des réunions auxquelles il conviait la population, le premier maire était réputé être plus accessible. On pouvait le voir aussi bien chez lui qu'à son bureau : « *Le maire qui est parti, sa porte était ouverte. Sa maison était comme son bureau. Mais le nouveau maire, il dort à Ouaga. Il vient le matin pour les réunions. Donc tu ne peux pas le voir pour l'embêter.* » (OP)

Ceux qui sont informés sur les sessions et surtout sur le fait qu'elles sont publiques ne sont pas forcément ceux qui sont censés être les mieux informés, c'est-à-dire ceux qui ont un niveau d'instruction assez élevé pour lire et comprendre un texte de loi. S'il en est parmi eux qui ne sont pas au courant, on trouve aussi d'autres personnes sans instruction qui sont informées. Ce sont par exemple des gens qui ont des amis conseillers, comme ce commerçant sans instruction qui affirme être au courant de la tenue des sessions mais qui, faute de temps, ne peut y assister.

Evoquer le manque de temps ne serait-ce pas plutôt le signe d'un manque d'intérêt pour les sessions et pour les affaires de la cité, du moins tant que cela ne touche pas à ses propres intérêts ? Parce que dès qu'une décision est prise les concernant, les populations trouvent le temps d'aller rencontrer le maire : « *Une fois, nous les commerçants du marché, nous nous sommes réunis pour former une délégation et aller voir le maire à propos de la caution qu'on devrait payer pour les loyers des magasins dans le marché.* » Et cela n'est pas propre aux commerçants, il en est souvent ainsi pour d'autres catégories de populations.

Mais il n'y a pas que la mairie qui ne fait pas l'effort d'informer les populations sur les sessions. Les conseillers non plus ne donnent pas l'information, même à leurs proches. Certains conseillers

---

<sup>19</sup> Autrement dit, les populations doivent savoir qu'elles ont la possibilité d'assister aux sessions sans que la mairie ou les conseillers n'aient à les informer.

ignorent que les sessions sont publiques. Rares sont ceux qui rendent compte des résultats des sessions. A Réo, aucun conseiller ne le fait. A Kilsio par contre, après chaque session, les conseillers réunissent les habitants du village pour leur faire un compte-rendu.

Mais même les conseillers de Kilsio qui rapportent le contenu des sessions à leurs mandants sont dans une relation verticale avec les populations. Le citoyen est dans une position de subordonné, on l'informe des décisions du conseil municipal pour qu'il s'exécute, sans que ses demandes, ses attentes soient recueillies pour être examinées et réalisées.

La mairie vit comme repliée sur elle-même. En refusant de communiquer, elle s'expose aux rumeurs. Mais son attitude, loin d'être irrationnelle, semble être commandée par les logiques de pouvoir et les conflits qui prévalent dans l'espace politique local. Les autorités municipales sont dans une situation inconfortable où elles doivent faire face à toutes sortes d'oppositions.

Elles agissent comme si elles devaient constamment se surveiller et faire attention à leur environnement car les « coups » peuvent venir de n'importe où, du conseil municipal, des employés ou d'ailleurs. Comme le dit un agent, « Ici, à la mairie, chacun à son bord politique. »<sup>20</sup> Les rivalités politiques avec les conflits qu'elles entraînent sont une constance dans la vie politique de Réo. Elles semblent même constituer le mode de régulation routinier de la vie politique. En l'absence d'une tradition de pouvoir central légitime et du fait qu'ici chacun s'estime être en droit de briguer un poste convoité, la moindre parcelle de pouvoir est âprement et constamment disputée.

Par la ruse mais aussi par la rumeur et en portant des « coups » à l'adversaire chaque fois que cela est possible, on cherche à tout moment à le déstabiliser. Dans cette optique, l'opposition est permanente, il n'y a pas de trêve, pas d'échéance tant qu'on n'arrivera pas à bout de l'adversaire<sup>21</sup>. Dans le même temps, l'homme de pouvoir, quel qu'il soit, reste ici un homme faible, sans statut réel de chef vénéré et craint. A Réo, l'honneur et la fierté c'est d'être un homme libre, de pouvoir parler librement. Ainsi, on n'hésite pas à dire ce qu'on pense, à interpeller celui qui détient le pouvoir, à l'invectiver.

## **La politisation de l'action municipale et l'inertie des autorités**

On l'a dit, la surpolitisation des rapports se traduit par des rumeurs et des intrigues et se nourrit aussi de tout cela. La mairie est constamment en butte à des rumeurs sur le fondement des décisions du conseil municipal ou sur l'interprétation qu'il faut en avoir.

### **La rumeur comme facteur de politisation des décisions du conseil municipal**

Parmi les rumeurs qui circulaient à Réo sur l'action de la mairie à l'époque de notre enquête, il y en avait trois, récurrentes, et qui semblaient prendre leur source au sein du conseil lui-même ou étaient rendues crédibles par certains de ses membres. La première et la seconde concernent une décision prise par le conseil municipal : l'une est relative à la vente et la consommation de l'alcool dans la

---

<sup>20</sup> Un agent de la mairie était candidat aux dernières élections municipales sur une liste autre que celle de la majorité. Dans ces conditions, les autorités municipales ne sont-elles pas en droit de se poser des questions sur la loyauté de cet agent. Ceci semble en tout cas expliquer leur repli sur elles-mêmes et l'absence de toute communication envers les collaborateurs. Au Mali, il est interdit aux employés de la commune d'être candidats aux élections municipales.

<sup>21</sup> Comme le dit un ressortissant de la commune, c'est l'absence de chef en qui tout le monde obéit qui a rendu difficile la conquête et la pacification de cette partie du pays par le colonisateur. Contrairement à d'autres régions du pays où les combats prenaient fin une fois que le chef était pris, les militaires français étaient surpris de voir que les guerriers continuaient de se battre jusqu'au dernier, même après que leur « chef de guerre » fut pris ou mort. On est tenté de voir dans les luttes politiques aujourd'hui la suite de cette détermination à continuer la lutte même dans la défaite. Celle-ci va jusqu'à la « mort politique » de l'un ou de l'autre des protagonistes.



commune et l'autre concerne le déplacement d'un certain nombre de personnes dont les parcelles sont situées dans une zone inondable. La troisième n'est pas liée à une décision prise par le conseil municipal mais implique des responsables de la commune et a trait à l'exploitation future de la mine de zinc située dans le village de Perkouan.

- La première rumeur est née de décisions prises par le conseil municipal visant à régler la vente du dolo dans la commune. Parmi ces décisions, il y a celle qui interdit la vente de la bière dans la rue afin d'éviter certaines scènes ou des incidents dans la ville pour cause d'ivresse. Ont été adoptés aussi d'autres arrêtés visant à régler, à défaut de pouvoir les interdire, la vente de liqueurs frelatées et l'organisation d'un marché de dolo, appelé « Tango-Tango »<sup>22</sup>. Si ces différents arrêtés ont pu mettre fin à l'organisation du « Tango-Tango », quelque temps après leur adoption une lettre de protestation signée par les vendeuses de dolo est adressée au maire par l'entremise d'un conseiller. Les décisions concernant la vente de dolo y sont dénoncées :

— parce qu'elles sont inadaptées et ne respectent pas la tradition locale ;

— parce qu'elles vont ruiner ces femmes qui entretiennent des familles entières grâce à cette activité.

À la mairie, on dit que la décision ne vient pas du maire mais fait suite à des plaintes de certains riverains qui ne supportaient pas les bruits et la vue de certaines scènes à leur porte. En plus, ajoute-t-on, la décision a été adoptée à l'unanimité par le conseil communal. Au bout du compte, les décisions sont appliquées, sauf l'interdiction de la vente du dolo dans la rue. Selon toute vraisemblance, les responsables communaux évitent pour l'instant de le faire afin de ne pas contribuer à dégrader davantage une situation déjà tendue du fait des multiples crises qui se succèdent depuis le début du mandat de ce conseil municipal.

- Une rumeur qui met à mal la cohésion du conseil municipal est née suite à la décision de la mairie de déplacer ou de déguerpir les propriétaires de certaines parcelles installées dans le lit d'un cours d'eau. Selon la rumeur, la municipalité aurait pris cette décision parce que les parcelles en question seraient convoitées par des ressortissants. C'est pour éviter donc la construction de villas modernes dans un quartier populaire que la décision aurait été prise. Les parcelles une fois retirées seraient revendues à d'autres personnes plus nanties. La preuve, dit la rumeur, c'est que de grosses maisons y sont déjà installées. Elles appartiennent à l'un des protagonistes de la vie politique locale désigné comme celui-là même qui patronne la tendance de l'équipe qui dirige la mairie.

Pour les autorités municipales, la décision a été prise suite à des études effectuées pour la construction d'un barrage et qui ont révélé qu'un certain nombre de parcelles sont sous la menace d'inondations après ladite construction. Aussi, elles ont proposé aux propriétaires de ces parcelles de leur attribuer d'autres parcelles ailleurs afin de les mettre à l'abri. Ce qui a été interprété comme un déguerpissement au profit de certaines personnes plus riches. Face aux mécontentements et la rumeur qui les accuse, les responsables de la commune ont décidé de laisser les propriétaires des parcelles décider librement : partir et bénéficier d'une autre parcelle, rester et assumer toutes les conséquences de leur décision ou vendre à d'autres personnes qui peuvent construire des maisons plus sûres.

- La troisième rumeur tourne autour de la mine de zinc qui sera mise en exploitation à Perkouan, un village de la commune. La rumeur sur la mine de Perkouan concerne plusieurs enjeux :

---

<sup>22</sup> Le « Tango -Tango » est une sorte de foire organisée autour du dolo par des vendeuses regroupées, au nombre de 6 ou 7. La vente dure toute une journée et peut se terminer très tard dans la nuit. Elle est animée par de la musique avec un appareil de sonorisation loué par les organisatrices. L'organisation du « Tango-Tango » nécessite un investissement assez important, ce qui explique pourquoi les femmes sont peu nombreuses à le faire.

- la fondation qui a été créée sur initiative des responsables de la société minière qui doit exploiter le zinc. Cette société, la Nantou Mining, a décidé de consacrer 1% de son chiffre d'affaires à la réalisation d'infrastructures et de fournitures de services au profit des populations du Sanguié. Le maire, certains conseillers, font partie de cette fondation et son président est la personne qui patronne la tendance politique dominante à la mairie. On les soupçonne d'avoir planifié leur arrivée à la mairie depuis très longtemps afin de la faire coïncider avec l'exploitation de la mine ;
- les embauches. En attendant la mise en exploitation de la mine, certains travaux de terrassement sont en train d'être faits par des entreprises installées à Ouagadougou qui sont venues avec leurs employés. Selon la rumeur, peu de jeunes de Réo ont été recrutés pour ces travaux préalables et peu seront embauchés pour les travaux futurs dans la mine. Et ce serait la faute des responsables de la mairie qui ne se seraient pas battus pour ça. Pour la rumeur, c'est la mairie qui procède aux recrutements ou intervient dans ceux-ci. Et pour pouvoir être recruté, il faut être du même bord politique que les responsables de la mairie.

Il a fallu l'intervention

## Le conflit comme moyen de pression sur les autorités municipales

A Réo, la diminution du différentiel de pouvoir entre gouvernants et gouvernés s'obtient par la rumeur ou la protestation. Par la rumeur, les groupes en compétition avec le groupe de la mairie réussissent à donner un caractère politique et polémique aux décisions du conseil. Celles-ci sont présentées comme le fait d'un maire qui cherche à s'octroyer des faveurs, à en faire bénéficier des amis ou encore à brimer ou léser certaines catégories d'administrés.

Cette forte pression exercée sur les édiles peut les amener à reculer ou à négocier le sens et la portée d'une décision, même si elles refusent de reconnaître que cela a une quelconque incidence sur leur action. Peut-être parce que l'admettre, ce serait leur prêter une certaine force alors qu'elles ont plutôt tendance à les minimiser, en disant que c'est le fait de groupuscules manipulés qui ne peuvent pas les empêcher de travailler. En réalité, chaque fois que des décisions controversées ont abouti à une situation de crise ou à un conflit, les autorités municipales ont été obligées de rencontrer les catégories de personnes concernées. Ces rencontres interviennent toujours *ex post* et ont pour objectif de donner des explications, de négocier éventuellement sur le sens et la portée des décisions prises sinon de suspendre leur application. Il en est ainsi des décisions sur la vente et la consommation de l'alcool et celle sur le déplacement des riverains des zones inondables.

Dans le premier cas, après que la lettre de protestation lui fut parvenue, la mairie a rencontré les vendeuses de dolo pour leur donner les explications nécessaires. Après cet événement, l'application des mesures sur l'alcool n'a été finalement que partielle<sup>25</sup>. De même, dès l'annonce de la décision de déplacement, les personnes concernées se sont réunies pour aller rencontrer la 2<sup>e</sup> adjointe et lui faire part de leur inquiétude. C'est alors que la mairie a décidé de rencontrer les personnes concernées pour leur dire qu'en fait il s'agissait de les informer de la situation de ces parcelles et qu'il leur appartenait de décider de partir ou de rester. Ce que d'aucuns n'ont pas manqué de présenter comme un recul de la part de la mairie.

C'est donc toujours sous la pression que la mairie fait la démarche de rencontrer les acteurs concernés, de discuter avec eux et éventuellement de négocier pour décider enfin de revoir son point de vue. Mais la pression peut aller plus loin que la simple manifestation de mécontentement. Elle peut prendre un caractère violent. L'exemple le plus patent est l'agression du premier adjoint suite à l'invitation adressée à une personnalité de la commune, à l'occasion d'un forum sur l'état civil. Cette personnalité est en effet contestée par les coutumiers parce qu'elle a été bannie de sa famille et cette invitation apparaît comme un désaveu de cette décision.

L'agression contre le premier adjoint au maire est intervenue suite à un communiqué radiodiffusé de la mairie invitant un certain nombre de responsables locaux à prendre part au forum organisé par le Laboratoire Citoyennetés sur l'état civil : coutumiers, religieux, conseillers, etc. Dans l'invitation adressée aux coutumiers, figurait le nom d'une personne que les responsables coutumiers ont banni de leur famille. Ces derniers ont fait part de leur désapprobation aux autorités municipales. Les raisons de ce bannissement n'ont pas de lien direct avec la mairie, du moins en apparence<sup>26</sup>. Le premier adjoint étant considéré comme responsable de cette décision, il s'est fait agresser par un groupe de jeunes proches de la chefferie de terre.

---

<sup>25</sup> Selon des informations qui nous sont parvenues récemment, la mairie a enfin réussi à empêcher la vente du dolo dans les rues, et cela suite à un accident provoqué par l'encombrement des voies par les dolotières et leurs clients.

<sup>26</sup> Selon certaines sources cependant, le bannissement n'est pas si étranger que cela à la rivalité qui existe en ce moment entre les différents groupes et au sein de la famille d'origine de la personne, détentrice de la chefferie de terre. Selon cette source, si cette personne - qui a plus de 60 ans et a été pendant au moins 3 décennies un responsable coutumier - est aujourd'hui bannie, c'est tout simplement parce qu'il a pris parti pour ceux qui dirigent la mairie. Ce qui est reproché à ce dernier ne serait donc, selon notre informateur, qu'un prétexte.



Au-delà des raisons qui l'ont provoqué, cette agression est un « coup », au double sens du terme. Par ce geste, les coutumiers entendent faire connaître et respecter leur décision et rappeler leur légitimité, remise en cause par l'équipe en place à la mairie.

En ouvrant chaque décision du conseil à la controverse, les différentes tendances opposées au groupe de la mairie créent une situation de crise quasi permanente. Ils obligent la mairie à passer beaucoup de temps à essayer de les dénouer. Ils l'empêchent d'appliquer certaines décisions ou de les appliquer avec toute la rigueur nécessaire, de peur de provoquer d'autres mouvements de mécontentement.

A travers ces différents exemples, on voit que la mairie de Réo impose le passage en force de ses arrêtés. Une fois prise, la décision est ensuite susceptible d'être annulée ou revue en fonction de l'écho qu'elle a pu avoir ou des résultats des discussions qu'elle a pu susciter.

### **Action municipale, contrôle citoyen et redevabilité**

En l'absence de cadres formels d'information et de participation des populations, la rumeur, les coups et les conflits sont les modes d'opposition courants des groupes en compétition avec les autorités municipales. Ce sont là aussi des moyens par lesquels s'exerce un contrôle sur l'action publique locale. En obligeant chaque fois les autorités municipales à s'expliquer, à rendre compte, à négocier sinon à revenir sur certaines décisions, la question de la redevabilité se trouve malgré tout posée même si elle ne l'est jamais *a priori*.

Face aux autorités locales qui n'ont en effet mis en place aucun dispositif de consultation ou de participation à la gestion de la cité, le citoyen n'a d'autre recours que la politisation de l'action publique et au pire l'action organisée, pour obliger la mairie à (s')expliquer, à négocier ou à suspendre ses actions. Parce qu'elles sont prises sans consultation préalable et qu'aucune démarche n'est entreprise pour expliquer aux populations leur sens, c'est par la rumeur que les décisions se diffusent dans la commune. Ainsi, à défaut d'être citoyen, le contrôle de l'action publique s'exerce par l'intermédiaire des politiques. Mais existe-t-il au Burkina Faso un citoyen ordinaire qui participerait à un échelon politique ou à un autre à la construction des décisions ? On est au contraire dans un mode de gouvernance semi-autoritaire qui fait de la résistance - voire de l'émeute - et de la menace de conflit les seules voies ouvrant à l'écoute et (éventuellement) à la prise en compte des intérêts populaires.

Les autorités en place semblent d'ailleurs très fébriles par rapport à tout ce qui pourrait ressembler à une démocratisation de leur action, comme si elles avaient peur d'être débordées par des demandes qu'elles ne sont pas en mesure de satisfaire au regard de leurs moyens très limités. Ces demandes, qui peuvent venir aussi bien de la part des agents de la mairie peu satisfaits de leurs conditions de vie et de travail que de la population, sont très nombreuses. Mais la plus grande crainte des autorités semble plutôt se situer du côté de son opposition politique qui n'hésite pas à utiliser tous les moyens à sa portée pour les mettre en position de faiblesse et lui porter des coups.

## **CONCLUSION**

---

Le mode de gouvernance locale dans la commune de Réo, marqué par sa fermeture et l'exclusion d'un grand nombre d'acteurs de la gestion de la cité, est étroitement lié aux logiques de groupes ou de tendances et les conflits qu'elles engendrent. L'action communale est dominée par la compétition politique. Face à l'opposition de factions rivales, l'équipe en place a choisi de resserrer ses rangs en excluant tous les autres groupes en compétition.

Ces groupes ont décidé d'attendre. Par la rumeur, ils contribuent à polluer les relations entre autorités et citoyens ou encore à mettre constamment la pression sur les autorités communales en créant, à chaque occasion, une situation de crise. Ce qui a pour effet de radicaliser les positions des uns et des autres. Sans être parvenues pour l'instant à déstabiliser véritablement l'équipe en place, les factions rivales auront tout de même réussi une chose : ébranler quelque peu l'édifice dans ses fondements en obligeant chaque fois l'autorité municipale à expliquer, à négocier, à rendre compte.

# Études Recit

---

Juin 2009

- Étude n° 1 L'organisation des chances de vie dans la décentralisation burkinabè. Programme de recherche RECIT, 2004, 16 p.
- Étude n° 2 Les investissements des ruraux en milieu urbain. L'exemple des lotissements à Boromo et Siby (Province des Balé, Centre-Ouest du Burkina Faso), Delphine Langlade, J.-P. Jacob, 2004, 43 p.
- Étude n° 3 La mobilisation physique et financière dans le cadre du développement local : Exemples pris dans les provinces du Bazéga, du Boulgou et du Zoundwéogo (Centre-Sud du Burkina Faso) Maurice Yaogo, 2004, 51 p.
- Étude n° 4 La mobilisation financière dans la commune de Boromo (Province des Balé, Centre-Ouest du Burkina Faso), Tonguin Sawadogo, 2004, 42 p.
- Étude n° 5 Les prélèvements locaux dans la commune de Boromo : Une analyse des perceptions et des pratiques d'acteurs, Mahamadou Diawara, 2004, 19 p.
- Étude n° 6 Sécurité foncière, bien commun, citoyenneté. Quelques réflexions à partir du cas burkinabè, Jean-Pierre Jacob, 2005, 27 p.
- Étude n° 7 Les prélèvements en milieu rural. Les contreparties pour l'accès à la terre dans les zones de vieille colonisation et de nouveaux fronts pionniers (ouest et extrême ouest Burkina Faso), Mahamadou Zongo, 2005, 28 p.
- Étude n° 8 « L'État n'est le père de personne ! ». Étude longitudinale de la mise en œuvre d'un lotissement dans la commune de Boromo (Province des Balé, Centre-Ouest du Burkina Faso). 1<sup>ère</sup> partie (2002-2005), J.-P. Jacob, J. Kieffer, L. Rouamba, I. Hema, 2005, 57 p.
- Étude n° 9 La grandeur de la cité. Migrations et reproduction politique dans trois villages moose de la vallée du Mouhoun (Burkina Faso), Luigi Arnaldi di Balme, 2006, 46 p.
- Étude n° 10 Partenaires ou citoyens ? La parafiscalité à Dédougou (Province du Mouhoun, Burkina Faso), Mahamadou Diawara, 2006, 23 p.
- Étude n° 11 Approche sociologique de l'offre et de la demande de soins de santé. L'exemple des injections dans la ville de Ouagadougou (Burkina Faso), Rachel Médah, 2006, 23 p.
- Étude n° 12 La question de l'équité dans l'accès aux soins de santé au Burkina Faso. Le point de vue de quelques infirmiers et membres des comités de santé, Valery Ridde, 2006, 36p.
- Étude n° 13 « Si tu as les feuilles, tu fais la loi » Représentations et pratiques des jeunes Ouagalais pendant la campagne présidentielle de 2005 (Burkina Faso), Julien Kieffer, 2006, 20 p.
- Étude n° 14 Un unanimisme politique presque parfait. Les élections municipales du 23 avril 2006 dans trois communes de la province des Balé (Centre-ouest, Burkina Faso), Jean-Pierre Jacob, 2006, 38 p.
- Étude n° 15 Citoyenneté locale et citoyenneté formelle. La délivrance des pièces d'état civil à Boromo (province des Balé) et à Réo (province du Sanguié), Houodiè Malo, Rachel Médah, 2007, 46 p.

- Étude n°16 De la cour à la rue. Ethnographie de l'assainissement dans deux petites villes du Burkina Faso (Réo, Boromo). Anne-Lise Granier, Issouf Hema, Peter Hochet, 2007, 49 p.
- Étude n°17 Les services publics à l'échelle locale. Éducation primaire, action sociale, santé, et approvisionnement en eau dans la commune de Boromo (Province des Balé, Burkina Faso). Jean-Pierre Jacob, Issouf Héma, Peter Hochet, Malo Houodié, Rachel Médah, Sayouba Ouédraogo, 2007, 133 p.
- Étude n°18 Le « prix de la vie ». Impôts et taxes dans la commune de Sirakorola (Cercle de Koulikoro, Mali). Mahamadou Diawara, 2007, 27 p.
- Étude n°19 La communalisation intégrale au Burkina Faso. Élections municipales et reconfiguration des arènes locales dans le Ganzourgou, Mahamadou Diawara, 2007, 18 p.
- Étude n°20 Gestion des déchets et assainissement à Fada N'Gourma : deux réalités, un récit. Laure Albigès, 2007, 39 p.
- Étude n°21 Analyse du système de Santé de Réo (province du Sanguié, Burkina Faso). Rachel Médah, 2008, 37p.
- Étude n°22 Problèmes sociaux et assistance publique à Réo (pays lyèle, Burkina Faso), Malo Houodié, 2008, 35p.
- Étude n°23 Les services de l'assistance publique. L'exemple de Koudougou, Salam Kassem, 2008, 35p.
- Étude n°24 Les services de l'eau dans la commune de Réo (province du Sanguié, Burkina Faso), Romaine Konseiga, 2008, 30p.
- Étude n°25 L'éducation primaire dans la commune de Réo (province du Sanguié, Burkina Faso), Issouf Héma, 2008, 35p.
- Étude n°26 L'action publique dans la commune de Réo (Sanguié, Burkina Faso). Surpolitisation et sur-personnalisation des institutions locales, Jean-Pierre Jacob et alii, 2009, 51p.
- Étude n°27 Dynamiques locales et gouvernance politique dans la commune de Réo, Mahamadou Diawara, 2009, 29p.
- Étude n°28 Etude approfondie du système de santé dans la commune de Boromo (province des Balé), Rachel Médah, 2009, 29p. En préparation.
- Étude n°29 Profils et conditions de travail des enseignants des écoles bilingues et classiques dans la ville de Koudougou (province du Boulkiemdé, Burkina Faso). Une analyse comparative, Geoffroy Nanéma, 2009, 61 p. En préparation.
- Étude n°30 Le service public au Burkina Faso. Le cas de la santé, de l'action sociale et de l'éducation primaire. Jena-Pierre Jacob et al., 2009, 50 p. En préparation.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Direction du développement  
et de la coopération DDC**

**SNV**

Connecting People's Capacities

Organisation

Néerlandaise

de Développement